

## La formation médicale continue en France : le bout du tunnel ?

La Formation Médicale Continue (FMC) a pour objectif d'adapter les pratiques des médecins aux données scientifiques validées et aux progrès technologiques et thérapeutiques afin de proposer aux malades les meilleurs soins aux meilleurs coûts. Cet objectif vise à maintenir ou à augmenter la compétence des médecins et, par conséquent, leur expertise professionnelle.

En France, depuis des décennies, le FMC est un enjeu de pouvoirs et les débats passionnés des dernières années illustrent l'âpreté des discussions qui se sont développées à propos de la recherche du leadership sur son organisation et sur le contrôle de son financement. Malgré ces difficultés, de nombreuses associations de FMC existent et fonctionnent sur un mode souvent artisanal. Ceci n'a pas empêché, pour nombre d'entre elles, de mettre en œuvre des méthodes pertinentes de formation. Elles ont des moyens propres insignifiants, compensés, le plus souvent, par le soutien de l'Industrie pharmaceutique. La FMC en France ne fait l'objet d'aucun contrôle objectif de qualité et les médecins après la sortie de l'Université ne voient jamais leur compétence réévaluée. Les financements officiels de la FMC sont limités et ciblés ; l'obtention des fonds nécessite des procédures administratives lourdes et décourageantes. Il en résulte que les bénéficiaires sont le plus souvent des initiés professionnels ou semi-professionnels de la FMC. Enfin, le Conseil National de l'Ordre des médecins ou ses filiales régionales n'ont jamais pu jouer un rôle réel dans l'organisation de la FMC ou sur le contrôle du maintien de la compétence des médecins.

La parution récente de nouveaux textes portant sur l'organisation de la FMC en France suggère que nous nous trouvons aujourd'hui à la croisée des chemins. La perspective d'une FMC organisée, financée, et contrôlée semble réaliste. Toutefois, les expériences passées doivent inciter à la prudence car les mêmes causes produisant les mêmes effets, il n'est pas exclu que de nouvelles difficultés puissent apparaître lors de la recherche d'un équilibre entre

les partenaires potentiels ou lors du choix des méthodes de contrôle et des contrôleurs.

Il est intéressant de regarder de l'autre côté de l'Atlantique et de s'inspirer de la combinaison du professionnalisme et du pragmatisme de nos confrères québécois. La lecture de l'article de André Jacques et al.<sup>1</sup> est instructive. Cet article rappelle le rôle majeur que joue l'Ordre des Médecins du Québec pour définir les secteurs relatifs à l'exercice des médecins qui doivent faire l'objet d'une surveillance. Cet article précise que les critères de qualité d'une activité de FMC sont définis par le Conseil de l'Éducation Médicale Continue du Québec et que certaines associations professionnelles déterminent les exigences en terme d'horaires de FMC pour leurs adhérents. Enfin, le Collège des Médecins du Québec, en tant qu'ordre professionnel a le mandat de veiller à l'existence d'une FMC de qualité pour les médecins et surtout il a pour rôle spécifique de contrôler la qualité des médecins en exercice.

Peut-on reproduire le modèle québécois en France ? Pourquoi pas ? Mais à condition que l'organisation, le financement et les contrôles se situent à l'échelle des régions. Ceci pourrait être le rôle de Comités Régionaux de Formation Médicale Continue qui avaient été mis en place puis condamnés avant d'avoir fonctionné. La composition et les fonctions spécifiques de ces comités régionaux restent à définir à la lumière des nouveaux textes mais leur réhabilitation est une urgente nécessité. Faute de quoi nous risquons de voir réapparaître une « usine à gaz » nationale qui a peu de chance d'être efficace.

Raymond COLIN  
raymond.colin@chu-rouen.fr

1. Jacques A, Goulet F, Leboeuf S. Le maintien des compétences : un enjeu professionnel. *Pédagogie Médicale* 2002 ; 3 : 116-121.